

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 05/2023	Objet : Approbation de la convention d'objectifs et de financements de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne « Diagnostic » n° 202200663.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 6

Absents : 1

Votants : 26

L'an deux mil vingt-trois, le 13 mars à 19h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 mars 2023, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Arnaud DESSAINT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Bernard KAMMERER, Carine CHARLES, Benjamin GAUDON, Mathias ALONSO, Joël VILLAÇA, Claude DUROUX, Laura DELBOSC, conseillers municipaux.

Absents représentés : Pauline BISQUERT représentée par Vanessa HANNI, Caroline DELISSE représentée par Arnaud DESSAINT, Mehdi BELLOUTH représenté par Alain BOUKRIS, Samantha CRISIAS représentée par Céline MONASSA, Stéphanie COUCHOUX représentée par Alphonse BOYE, Thierry EVAIN représenté par Claude DUROUX.**Absents** : Jean-Charles JOULAIN.

Madame Céline MONASSA a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** l'avis de la commission Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse, réunie le 20 février 2023 ;**Considérant** que pour élaborer la Convention Territoriale Globale (CTG) signée en 2022, la ville s'est, entre autres, appuyée sur l'Audit des Besoins Sociaux (ABS) réalisé par la société COMPAS en 2021 ;**Considérant** que ce diagnostic peut être financé par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne à hauteur d'une prise en charge maximale de 50 % du coût global;**Considérant** que ce financement doit faire l'objet d'une convention ;**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,****A l'unanimité****ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention d'objectifs et de financements de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne « Diagnostic » n° 202200663, ci-annexée.**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes afférents.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 13 mars 2023


Céline MONASSA

Secrétaire de séance


Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.